

Département de Seine-Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne

**LILLEBONNE**

SAEC/AG/6.1/434/2025

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet :** Fermeture de tous les terrains de football engazonnés de la Ville.

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant qu'en raison des conditions atmosphériques, l'utilisation des terrains de football engazonnés risque d'avoir pour conséquence leur détérioration,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation desdits terrains de football,

## ARRÊTE

**Article 1** - Suite aux intempéries, tous les terrains de football engazonnés de la Ville sont fermés le samedi 15 novembre 2025.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

**Article 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de la Ligue de Football de Normandie, Monsieur le Président du District Maritime de Football, Monsieur le Président de l'Union Sportive Lillebonnaise, Monsieur Le Président de l'USL Football.

Fait à LILLEBONNE, le 14 novembre 2025

Le Maire,



Christine DÉCHAMPS.

VILLE DE LILLEBONNE